

# Des étudiants de Caen vont juger un robot-tueur : « ce n'est pas que de la science-fiction »

Des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Caen vont juger des robots-tueurs, ce vendredi 14 mars. À l'heure de l'intelligence artificielle, ce procès fictif pose la question de l'éthique des machines autonomes.

Septembre 2050. Rue Caponière à Caen, un jeune couple d'Américains venu visiter les plages du Débarquement trouve la mort sous les yeux horrifiés de leur fils de 10 ans. Ils ont été tués par un policier-cyborg et son chien-robot. De la science-fiction ? C'est le point de départ du procès fictif mis en scène et joué par les étudiants de la Clinique juridique de Normandie, laboratoire de la fac de droit de l'Université de Caen (lire encadré), ce vendredi 14 mars.

## Des puces dans le cerveau des détenus

« Vingt étudiants ont planché, durant tout le premier semestre, sur les questions juridiques qu'un tel cas poserait, expose Amandine Cayol, maître de conférences en droit privé et co-organisatrice de l'événement. **Responsabilité pénale, civile, droit international... Ce procès doit ouvrir des pistes de réflexion** ».

Dans le scénario imaginé par les étudiants, le gouvernement français a fait appel à une société privée, baptisée MagiX, pour préserver la sécurité sur le territoire national, grâce à des robots programmés pour ça. Des détenus condamnés à des peines très lourdes ont subi des « **améliorations** », par l'implantation d'une puce dans leur cerveau, qui les ont transformés en « **véritables machines de combat** ». Toute ressemblance avec des personnes existantes serait purement fortuite...

## Des problématiques éthiques

À l'heure où l'intelligence artificielle prend une place de plus en plus importante dans la société, le procès du robot tueur entend anticiper les problématiques éthiques qui ne manqueront pas de survenir.

**Un être humain transformé en robot peut-il être tenu responsable**

**Un être humain transformé en robot peut-il être tenu responsable de ses actes? Un chien-robot peut-il être condamné? La responsabilité de l'État, qui a fait appel à ces cyborgs, est-elle engagée? Celle du producteur de l'implant également?**

**Amandine Cayol,  
maître de conférences à l'Université de Caen**

Accompagnés de magistrats professionnels, les étudiants de la Clinique juridique endosseront tous les rôles lors de ce procès organisé dans le tribunal de la Faculté de droit. Sous les yeux de leurs camarades et de leurs familles (la salle est déjà complète), ils seront tour à tour avocats, juges, experts...

Ce thème d'actualité, qui possède l'avantage d'offrir aux futurs acteurs du droit un large éventail de sujets d'étude, a suscité un tel intérêt que les deux co-organisatrices ont décidé d'aller plus loin. Elles organisent un grand colloque, le 22 mai prochain, réunissant avocats ou philosophes spécialistes des robots-tueurs. **«Ce n'est pas que de la science-fiction»**, estime Amandine Cayol.

Nicolas CLAICH

